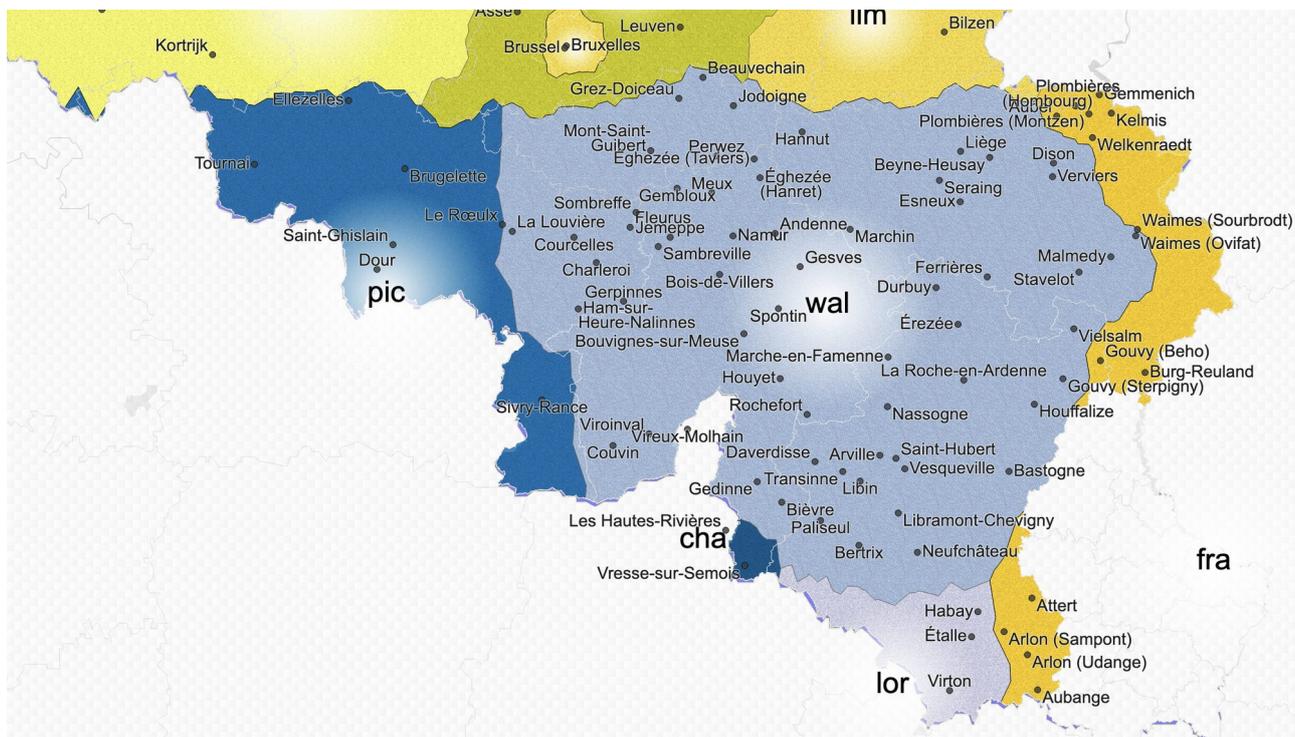


L'atlas sonore de Belgique : promenade à travers les enregistrements présents fin 2020 et illustrant les langues régionales reconnues par la Communauté Wallonie-Bruxelles

Auteurs : Philippe Boula de Mareüil, Lucien Mahin, Frédéric Vernier, Jean-Philippe Legrand, Bernard Thiry

Introduction

Le site web <https://atlas.limsi.fr/?tab=be> présente une carte de Belgique colorée par langue régionale, avec des points représentant des communes ou des villages. En cliquant sur ces points, on peut retrouver la traduction de la fable d'Ésope « La bise et le soleil » à la fois en audio et en texte apparaissant dans une fenêtre en bas d'écran. Voici la partie wallonne de la carte, telle qu'elle apparaît fin 2020.



La version de la fable mise à la disposition de nos collaborateur·trice·s est fondée sur un texte français de 120 mots (environ une minute de parole), que les linguistes ont l'habitude d'utiliser et que voici :

La bise et le soleil se disputaient, chacun assurant qu'il était le plus fort, quand ils ont vu un voyageur qui s'avancait, enveloppé dans son manteau. Ils sont tombés d'accord que celui qui arriverait le premier à faire ôter son manteau au voyageur serait regardé comme le plus fort. Alors, la bise s'est mise à souffler de toute sa force mais plus elle soufflait, plus le voyageur serrait son manteau

autour de lui et à la fin, la bise a renoncé à le lui faire ôter. Alors le soleil a commencé à briller et au bout d'un moment, le voyageur, réchauffé, a ôté son manteau. Ainsi, la bise a dû reconnaître que le soleil était le plus fort des deux.

La traduction en langues endogènes de Belgique peut être littérale ou littéraire. La transcription de l'oral est donnée dans un système orthographique choisi par le locuteur ou la locutrice, ou encore, à défaut, par son encadrant, un des co-auteurs de cette note.

Ce travail a été présenté d'un point de vue linguistique à trois occasions (expliquant que nous ne reviendrons pas sur certains aspects techniques et dialectologiques) :

- en février 2020, sous le titre « Le wallon et les autres parlars romans ou franciques de Wallonie dans l'atlas sonore des langues et dialectes de Belgique » au Prix de philologie de la Fédération Wallonie-Bruxelles. L'analyse portait sur 50 points, 45 belgo-romans (5 picards, 3 gaumais, 2 champenois et 35 wallons), ainsi que 5 points en francique mosellan. Une version légèrement corrigée est publiée sur le site « L'Aberteke » à l'adresse https://aberteke.walon.org/Bijhe-Solea_50_ponts.pdf.
- en septembre 2019, sous le titre « Les parlars romans dans l'atlas sonore des langues et dialectes de Belgique » (32 points d'enquête) faisant suite au colloque « Quel dialogue numérique entre les atlas linguistiques galloromans ? », organisé par Esther Baiwir, Pascale Renders et Cécile Kaisin à l'Université de Lille. La présentation a abouti à un article dans les actes du colloque qui ont pris la forme d'une revue, sous le titre « Les parlars romans dans l'atlas sonore des langues et dialectes de Belgique » (*Bien dire et bien apprendre*, n° 35, 2020, pp. 85-108). Ce texte est également disponible sur le même site (https://aberteke.walon.org/Bijhe-Solea_32_ponts.pdf).
- en avril 2018, sous le titre « Atlas linguistique sonore de la Gallo-Romania : focus sur le wallon ». Il concernait alors les 18 premiers points d'enquête et faisait suite au colloque « Promotion ou relégation : la transmission des langues minorisées d'hier à aujourd'hui », organisé par Stéphanie Noirard et Jean-Christophe Dourdet à l'Université de Poitiers, dont les actes sont à paraître aux Presses universitaires de Rennes.

Presque tous les enregistrements ont été réalisés au domicile des locuteurs. L'année 2020, avec ses multiples péripéties ayant limité le travail de terrain, nous a néanmoins permis d'enrichir le corpus, grâce à de nouvelles collaborations. Nous présentons ici 82 points illustrant les langues régionales reconnues par la Communauté Wallonie-Bruxelles, à savoir, par ordre de superficie des berceaux de la langue : le wallon, le picard, le gaumais, le francique mosellan, le champenois et le thiois brabançon sous sa variante bruxelloise. Cet article est principalement constitué d'une première visite éclair des différents enregistrements, classés par langue, ou variante régiolectale

pour le wallon. Nous commenterons ensuite quelques points techniques avant de conclure et d'ouvrir quelques perspectives.

I. Promenade à travers les données

Méthode

Sur la carte apparaissant sur votre écran, en cliquant sur un point donné, vous pouvez entendre l'audio et lire le texte. Vous pouvez sauvegarder celui-ci par copier-coller. Mais vous ne pouvez pas arrêter l'enregistrement et revenir en arrière si vous voulez réentendre un extrait. Pour ce faire, vous devez aller à la page <https://atlas.limsi.fr/liste.html>, qui rassemble toutes les données audio et écrites pour l'ensemble du site. Si vous oubliez cette adresse, vous pouvez la retrouver à partir de l'onglet « Info » (ou « À propos »). Descendez d'une *waitroûlêye* (« contenu d'un écran ») et cliquez sur : [tableau](#) (de téléchargement du corpus). Notez en passant que tous le contenu, audio, graphique et textuel, est sous licence Creative Commons de libre utilisation non-commerciale.

Votre page « liste » est-elle téléchargée ? Cela peut prendre quelques secondes. Recherchez votre point (CTRL-F + nom français de l'endroit). Recopiez le texte, si vous ne l'avez pas encore fait. Pour copier le fichier audio, cliquez sur son image avec le bouton droit de votre souris, et sélectionner l'option « *save audio as* » (enregistrer le fichier audio).

Vous êtes donc prêt à commencer la ballade à travers les enregistrements, avec la possibilité de réécouter des morceaux choisis que vous aurez relogés sur votre ordinateur.

Nous vous servons de guide.

1. Thiois brabançon

À tout seigneur, tout honneur. Notre Communauté Wallonie-Bruxelles ayant son siège dans la capitale belge, nous écouterons d'abord l'enregistrement dans sa langue traditionnelle que nos correspondants appellent « *Brussels vloms* » (flamand de Bruxelles). Son appellation dans le décret Valmy Féaux de reconnaissance des langues régionales de la Communauté Wallonie-Bruxelles est « thiois brabançon ». On pourra dès lors comparer la production bruxelloise entre autres à celle de Asse, Louvain et Anvers, qui sont également du thiois brabançon, mais non-inclus dans notre périmètre d'étude.

La langue germanique de Bruxelles s'est mélangée au français, qui y est parlé depuis que les ducs de Bourgogne en firent la capitale de leurs Pays-Bas, soit il

y a plus de 500 ans. Le résultat est ce qu'on a baptisé le « français Beulemans », du nom d'une pièce de théâtre célèbre, que nous avons enregistré également. Notons que cette modalité langagière n'est pas une langue régionale, au sens du décret.

L'aspect graphique de ces deux points bruxellois a posé problème. Dans un premier temps, Bruxelles avait été coloré de la même façon que la Wallonie – dans les bleus. Mais comme, dialectologiquement, il n'y a jamais eu d'îlot linguistique wallon à Bruxelles – la frontière linguistique historique, vérifiable par la toponymie, est plus au sud –, nous avons choisi la couleur jaune de la Flandre, traçant en pointillé la délimitation de la région bruxelloise, au milieu de la zone de dialecte brabançon. Élégamment, le point en « *Brussels vloms* » y est renseigné « Brussel » et le point « français Beulemans » est indiqué comme « Bruxelles ».

2. Wallon

2.1. Est-wallon

Les premiers enregistrements belges, que vous pouvez également retrouver avec une douzaine d'autres sur la carte générale de France (<https://atlas.limsi.fr>, en cochant la case Be+CH+GB en bas de la page) concernaient Liège et Verviers. Vous y entendrez clairement les sons de type /h/ si caractéristiques du wallon liégeois. Dans l'enregistrement de Liège, les /h/ sont prononcés comme des ich-lauts ([ç]) : *Li bîhe èt l' solo s' quèr'lît ; c'è-st-adon qui l' bîhe diva rik'nohe*. Ils sont nettement de type ach-laut ([χ]) à Verviers : *Lu bîhe èt lu solo su duspitît ; lu bîhe a d'vou ruc'noh'*. Malheureusement, le système Feller classique, largement utilisé par nos scripteurs, note de la même façon, par la lettre <h>, le [h] aspiré, l'ich-laut et l'ach-laut. C'est donc à l'oreille, en écoutant les enregistrements, que vous pourrez vous rendre compte de ces différences.

La carte de France compte d'autres points wallons ; mais revenons à la carte de Belgique et passons de Verviers à Dison. Ici la transcription (d'un encadrant) a noté la prononciation de type ich-laut par la graphie <hy> du système Feller-Toussaint : *Adô, lu bîhye s' a mètou a sofler du s' pus fwârt*. Nous avons choisi cette phrase à dessein pour illustrer une autre caractéristique du verviétois, la dénasalisation du son <on> (/ɔ̃/) dans *adon* (« alors »), prononcé [ado:] (*adô*)

Plus à l'Est, nous franchissons une ancienne frontière, celle de la Wallonie prussienne (1815–1919), pour écouter trois enregistrements wallons. Notez que cette région a également été étudiée dans sa composante germanique (6 points de francique rhéno-mosan, variété linguistique qui devait être proche de celle parlée par Charlemagne, d'où sa dénomination de « francique

carolingien »). Mais ce périmètre est hors Communauté Wallonie-Bruxelles, et ne sera par conséquent pas repris ici.

Écoutons le remarquable enregistrement en malmédien. Nous y découvrons la dénasalisation du son <an> en milieu de mot : *divins s' mâtê* (« dans son manteau ») et la production de sons [aŋ] <ang> en fin de mot : *forbatang* (prétendant). L'orthographe régularisée du texte, cependant, ne montre pas ces détails phonétiques : *Lu bîhe èt lu solo su cuhagnît, forbatant onk l' ôte k' il èsteût lu pus fwart ; èwalpé duvins s' mantê*.

Cliquez ensuite sur les points Waimes (Sourbrodt) et Waimes (Ovifat). Vous constaterez que la voyelle instable <u> du malmédien (*lu bîche èt lu solo*) est ici remplacée par <è> (*lè bîje èt l' solè*). Les grammairiens se délecteront de retrouver à Ovifat un passé simple pluriel en *-ont*, une forme existant dans les textes en ancien wallon ainsi qu'en ancien lorrain, et qui reste vivante dans la langue orale de notre témoin : *qwand i vèyont on voyadgeûr qui avancihève, i toumont d'acwèr'* (« quand ils **virent** un voyageur qui s'avançait, ils tombèrent d'accord »).

Le traducteur de Sourbrodt, dans une variante wallonne qui devrait être parfaitement identique (le village de Sourbrodt est relativement récent, la première maison y ayant été construite en 1534), a préféré le passé composé plus courant de nos jours : *cwand i-ont vèyu on voyadjeûr ki s'avancihève, i-ont toumé d'acwèr*.

Puisque nous avons ces deux extraits de phrase devant les yeux, notons quelques éléments constants à travers notre travail :

- les accents du wallon consignés en 1935 et publiés par Jean Haust et ses collaborateurs dans l'*Atlas Linguistique de la Wallonie* (ALW) sont généralement bien conservés en 2020 par tous les locuteurs natifs. Ici, la liaison *i-ont* « i-y-ont » ([ijõ]) du Nord-Est wallon, alors que le reste de la Wallonie a « *il ont* » ([ilõ]).
- la grammaire wallonne y est aussi bien respectée. Le second locuteur traduit : *i-ont toumé* (pour le français « ils **sont** tombés »), en respect de l'usage généralisé de l'auxiliaire « avoir » pour le passé composé en wallon.
- l'orthographe est laissée au choix du locuteur ou de son encadrant producteur de l'enregistrement. Ici, le premier a choisi <dg> pour le son affriquée /dʒ/, <qu> pour le son /k/, <qw> pour la séquence <kw> (*qwand*), alors que le second a préféré <dj>, <k> et <cw>.

Nous avons laissé quatre enregistrements non commentés en région liégeoise. En cliquant sur Liège, et en vous déplaçant au niveau de la fenêtre dédiée à la transcription orthographique, vous voyez apparaître un onglet « *rifondou walon* » à côté de l'onglet « Système Feller » dont vous êtes en train d'écouter

l'enregistrement. Il s'agit d'un texte écrit par un néo-locuteur « *walon vinou d'ôte pârt* », orthographié en wallon normalisé. L'informateur le prononce avec un accent proche du liégeois classique. Pour le mot « soleil », il a utilisé (inconsciemment) deux variantes : *solo* (du latin populaire *solīcŭlum*, qui a aussi donné « soleil ») en début de texte, et *solea* (avec un suffixe diminutif *-ellum*, qui a donné le français *-eau*) à la fin : *c'est l' solo k' ataca-st a loumer ; c'esteute l' solea li pus foirt di zels deus*. Notons encore le simple *eschandi* (« échauffé »), sans le préfixe *r-* de la forme plus fréquente que nous retrouverons dans nombre de traductions. Ce *eschandi* est prononcé [ɛhãdi] avec un *h* aspiré bien sonore.

Écoutez maintenant tour à tour les enregistrements de Seraing, Beyne-Heusay et Esneux. À Seraing, le [h] est bien audible en milieu de mot : *li bîhe s'a mètou a sofler a bouhî tot djus* (« la bise s'est mise à souffler à tout renverser ») ; mais il s'est considérablement amuï en fin de mot, où l'on entend *li bî^h*. Caractéristique du locuteur, qui s'est réapproprié le wallon de son enfance à l'âge de la retraite ? Ou tendance générale dans ce milieu industriel ?

Chez le locuteur de Beyne-Heusay, le *h* primaire est très audible devant voyelle, dans un rythme rapide : *Li bîhe èt l' solo si disputît* ; mais il est à peine perceptible devant consonne : *li bîhe s'a mètou a sofler*. Amuïssement ou assimilation ?

À Esneux, le locuteur est très à l'aise avec ces [h] et prononce spontanément les assimilations classiques quand le [h] est en seconde position d'un groupe de deux consonnes. Dans *qu'i vasse !, d'hint-i* (« O.K., dirent-ils »), la séquence <d'hin> se prononce clairement [thɛ̃] (*t'hin*).

Vous entendrez le même phénomène, qui dénote une parfaite connaissance du wallon oral, à Vielsalm – sud du domaine liégeois – dans la phrase *li ci ki sèrût l' prumî à d'halî li voyèdejeûr di s' mantê* (« celui qui serait le premier à débarrasser le voyageur de son manteau »). Écoutez attentivement : la prononciation est [thali:] (*t'halî*). En ce point salmien, vous entendrez également deux traits dialectaux typiques, présents dans la phrase ci-dessus : les imparfaits (et conditionnels) singuliers en *-ût* (« *sèrût* ») et la terminaison de l'infinitif *-î* pour les verbes du premier groupe (*duhalî* pour *dihaler*, forme majoritaire).

Remarquons à Vielsalm un autre trait que nous ne retrouverons plus jamais quand notre promenade nous mènera plus à l'Ouest : le mot « voyageur » se prononce avec un *r* final comme en français (ailleurs en Wallonie, ce sera *voyaedjeu*).

Vous retrouverez cette caractéristique non loin de là, à Stavelot, où le *h* de *bîhe* est clairement de type *ich-laut*, autant devant voyelle (*li bîhye èt l' solo*) que devant consonne (*lu bîhye s'a mètou*) – nous notons ici l'*ich-laut* par <hy>, l'original étant transcrit avec un simple <h>.

À Ferrière et à Marchin, nos deux dernières stations en est-wallon – comme précédemment à Vielsalm et même à Malmedy et à Waimes – le <h> de « *bijhe* » est prononcé avec la chuintante <ch> [ʃ], comme il le sera ailleurs en Wallonie : d'où l'appellation consacrée de « H secondaire », due à Louis Remacle, pour ce H est-wallon.

Le texte de Marchin est lui aussi un modèle de réinterprétation littéraire, peu soucieuse des 120 mots du texte français de base. Le locuteur imagine un dialogue entre la bise et le soleil : *Dji wadje, di-st-i l' solo, ki vos n'arivrez nin a l' dismoussî pus vite ki mi. – Tapez-l' la!, di-st èle li bîje, tot tindant s' min* (« Je parie, dit le soleil, que vous n'arriverez pas à le déshabiller plus vite que moi. – Pari tenu, dit la bise en tendant sa main »). En matière de H, ce locuteur non-natif, qui a assimilé la langue de sa région par la littérature, n'est pas en reste : *li solo s' mèta-t-a r'glati, èt rihondiha l' bribeû*. (« le soleil se mit à briller et réchauffa le mendiant »).

Ce *rihondiha* (*rischandixha*) illustre deux phonèmes différents répondant à ces H secondaires, l'un normalisé en <xh>, l'autre en <sch>. Nous les retrouverons au cours de notre ballade, tous deux prononcés avec <ch> (/ʃ/) en centre- et sud-wallon. Ainsi, à côté de *restchâfé*, nous aurons *richandi*, *rèchandi*. Au passé simple, nous aurions eu *rèchandicha*, mais ce temps ne sera plus utilisé au singulier en dehors du domaine liégeois. Le <ch> sera parfois l'objet d'hypercorrection en <tch> ([tʃ]) : *ritchandi*, *rètchandi* (Rochefort, Couvin, Viroinval). Les formes les plus instructives restent celles avec la suite de sons [sk] (*rèscandi/rinscandi*) en ouest-wallon (Ham-sur-Heure, Le Rœulx), où nous retrouvons la séquence étymologique <ex-calor>. Mais nous n'en sommes pas encore là ! Il faut d'abord visiter le domaine sud-wallon

2.2. sud-wallon

Nous ne quittons pas entièrement l'est-wallon avec les points septentrionaux du sud-wallon que sont Durbuy, Érezée, Houffalize et Gouvy. À Tohogne (Durbuy), on retrouve même notre prononciation de type ich-laut après la voyelle <i> : *li bîhye èt l' solo*. voire ach-lautée après la voyelle <o> *li bîhe diva riknoxhe*. Cette différenciation de prononciation après la voyelle (bien connue en allemand) est une observation qui nous a surpris et qui ne semble pas avoir été étudiée jusqu'à présent. L'échantillon de Durbuy présente également plusieurs <h> bien « soufflés » : « *on voyèdjeû qui s'avanciheût ; sèreût rik'nouhou* ». Mais il faut dire au revoir pour longtemps à ces sons. Il faudra attendre la fin de notre périple, en sud-gaumais et en francique, pour espérer réentendre des sons [h] <h> (sauf hypercorrection par des locuteurs avertis).

Quelques lieues en amont de Durbuy, sur l'Ourthe, à Laroche-en-Ardenne, on a trois mots contenant ce « H secondaire », prononcés avec chuintante [ʃ] <ch> : *li bîje*, *rèchandi* et *ricnoche*. Le texte de ce point illustre aussi un trait de grammaire wallonne, inédit dans nos enregistrements : *Al fin, lî a bin falou abandner l'îdèye di lî fé rtirer*. Ce *lî* remplace « (il) lui a bien fallu... », c'est-à-dire qu'on a fait impasse sur le pronom sujet.

Jusqu'à présent, nous avons toujours entendu l'article défini masculin semblable au féminin, que ce soit *li bîhe / li solo*, *lu bîhye* et *lu slo* ou même *lè bîje / lè solè*. À Bastogne – ce qui va être le cas dans la plupart des autres enregistrements sud-wallons – l'article féminin va être le même qu'en français, ce qui donne « *la bîje* ». Notons que c'est la dernière fois que nous entendrons un [a] court dans le phonème (son différenciant) des mots *fwart* (« fort ») et *d'acward* (« d'accord »), une prononciation déjà entendue dans tout le nord-est ardennais (par exemple *fwèrt* à Sterpigny-Gouvy). Le reste de la Wallonie a des variantes longues comme celles déjà rencontrées en zone liégeoise dans *fwért/fwért*. Une autre caractéristique (hyperlocalisée) de ce texte est l'usage de l'article indéfini masculin *ou* : *ou bê djoûr* (« un beau jour »), un archaïsme remarquable rappelant le catalan. Jusqu'à présent, cet article avait été *on* : *on voyaedjeu* (« un voyageur »). Du point de vue lexical, c'est-à-dire du choix des mots, c'est le premier texte rencontré dans notre parcours linguistique où l'auteur s'affranchit de la traduction littérale de « voyageur », dont le contenu sémantique en wallon est ressenti très différent du piéton emmitouflé dans sa pélerine que décrit Ésope. À Bastogne, il s'agit d'un *rôleu* (« mendiant ambulante »). Nous reparlerons de ce trait en fin d'excursion.

Quelques perles du point de Marche-en-Famenne, où notre témoin se moque éperdument du texte français (qu'il n'a pas lu). L'encadrant lui explique les idées. Alors, lui : *La bîje et l' solé s' kèrint mizère. To n' vâs ddja nin on stron alint i, onk èt l' ônte. Waite on pônk ci-la sol route come il e-st agayôlé avou s' vîye cazake. C' estéve li domestike del Cinse do Bwès*. Peut-on vous laisser le soin de traduire, le cas échéant ? En tout cas, vous aurez senti un style relevant du roman, chez ce locuteur sans aucun contact avec les milieux « *waloneus* », mais féru d'histoire locale.

Descendons à nouveau vers le Sud. Nous rencontrons d'abord le point de Nassogne, où les infinitifs des deux premiers groupes de Hendschel *toumer*, *riwaitî* ont ici la même finale *-è* (*tumè*, *riwètè*). Ce sera le cas dans une grande partie de la zone. C'est également le premier texte où le mot « soleil » apparaît sous sa forme lexicale « *solea* », littéralement *sol-eau* (rappelez-vous le commentaire de Liège 2). Cette forme diminutive va occuper tout le centre de la Wallonie sous ses deux « *disfondowes* » (formes régiolectales) *solê/solé* et *solia/soya*. Rappelons que les formes *s(o)lo* et *solè* (Waimes), que nous retrouverons encore dans le chestrolais, procèdent d'un autre type lexical.

Nous arrivons à la commune de Saint-Hubert, qui remporte la cocarde avec trois points : Saint-Hubert-ville, Vesqueville et Arville. Les amateurs de dialectologie seront aux anges en constatant que, sur un rayon de moins de cinq kilomètres, les formes régiolectales peuvent différer – et être conservées jusqu’à ce jour. Pointons du doigt la conjugaison du verbe « avoir » au présent : *lu bîje s’a mètù a choflè* (Sint-Hubert), contre *la bîje s’è mètù a choflè* (Arville). On a même trois conjugaisons différentes à l’imparfait : *onk des deûs dzèt k’il èstèt* (Saint-Hubert), *a pus k’èle choflot*, *l’ome su racayutot* (« l’homme se réabritait », Arville) ; *chaconk du zês vlét-z èsse lu pus fwart* (Vesqueville). Notons que ce dernier locuteur, plus jeune que la plupart des autres témoins (50 ans), utilise des passés simples singuliers (*la bijhe choffla*). Ce temps n’est naturel à l’oral que dans l’est-wallon *su mèta*, *rinonça*. Nous l’avons observé à Liège, Esneux, Malmedy, Ovifat, Gouvy, Vielsalm, Ferrières, Marchin – mais non à Seraing et Sourbrodt, chez des locuteurs peut-être moins assurés. Son usage chez le témoin de Vesqueville est-il un archaïsme entendu de sa grand-mère, ou une influence du français scolaire ? Ce locuteur, en effet, a été maintes fois ostracisé au cours de sa scolarité pour cause d’usage de wallonismes.

Notre voyage vers le sud se poursuit par la commune de Libin, où nous avons également trois enregistrements pour deux villages, Libin et Transinne. Transinne est un point « historique » car c’est celui qui a été enregistré le premier (en 2018) en dehors des contacts du créateur du site <https://atlas.limsi.fr>. Après cet enregistrement d’avril 2018, respectant l’accent traditionnel du lieu, le locuteur produisit un texte avec un vocabulaire d’origine plus variée, orthographié en *rifondou walon* et dit par une écolière de neuf ans. Celui-ci a été ajouté plus tard au corpus en ligne, et est écoutable à partir de l’onglet « *rifondou walon* » au point de Transinne.

À Transinne 1 et à Libin, vous noterez que les suffixes infinitifs des premiers et deuxièmes groupes de Hendschel (*shofler* et *saetchî* dans la version Transinne 2) sont semblablement en *-er* (*choufler*, *rwaiter*). De façon intéressante, cette phonologie existait aussi à Sourbrodt et Ovifat, à des dizaines de kilomètres de là, sans continuité du trait dialectal (*sofler*, *louquer* pour *shofler*, *loukî*). Hasard ? Francisation précoce ? Trait historique, une personne influente de Libin, en duché de Luxembourg ayant été dans les premiers habitants de Sourbrodt (principauté de Stavelot-Malmedy) après avoir profité du droit de pacage des Luxembourgeois en Fagne wallonne ? Qui le dira ?

La locutrice de Libin utilise la conjonction francisée *alôⁿrs’*. Tous nos textes précédents avaient été construits avec la formule de transition *adon* – voire *adon-pwis* à Liège. Nous allons retrouver cette forme *alôⁿrs’* dans le Chestrolais, orthographié *alörs’* dans le système Feller-Pierret, plus précisément à Warmifontaine (commune de Neufchâteau). Notre témoin est un écrivain en

wallon de 93 ans, né et ayant toujours habité sur place. Il produit un texte dont chaque trait grammatical pourrait être vérifié dans un atlas linguistique.

En revanche, le locuteur de Neuvillers (commune de Libramont), 63 ans, ayant travaillé dans une grande entreprise et habitant dans une zone dialectologiquement différente (Bertrigeois) produit un texte où les conjugaisons se rattachent à plusieurs zones dialectales voisines. Tel était déjà le cas avec le locuteur de Vesqueville (50 ans). Inévitable, la « pureté » dialectale d'antan étant devenue un mythe inabordable, dont il faut définitivement faire le deuil si l'on vise une réappropriation du wallon par les générations montantes.

Le locuteur de Libramont habitant en Bertrigeois utilise l'imparfait en *-ot* (que nous avons déjà rencontré à Libin et Transinne) : *lu slo astot l' pus fwârt*, au lieu de l'imparfait de Neuvillers, dans ce cas (*astét*). Il n'a cependant pas adopté le trait le plus caractéristique de la région Bertrix/Bouillon/Basse-Semois qui est la voyelle caduque [ə] <ë> – que nous notons comme dans le système Feller-Sauvèrdia –, c'est-à-dire le même son que le e français dans « le cheval ». La locutrice de Jéhonville, pourtant relativement jeune (61 ans) prononce parfaitement ce son : *cë srot loû ki srot rwêtî come lë pus fôⁿrt*. Remarquez également trois autres traits présents dans cette phrase : (1) on retrouve la finale *-î* des verbes du deuxième groupe (*rwêtî*) ; (2) le pronom personnel tonique *loû*, marquant la proximité du champenois ; (3) l'absence de la diphtongaison typiquement wallonne de « fort » (*fwért*, *fwârt* dans tous nos échantillons précédents), un *fôⁿrt* ([fœ̃R]) que nous retrouverons plus tard en ouest-wallon.

Le locuteur cartographié à Paliseul, âgé de 51 ans lui aussi, aurait pu de même prononcer la voyelle instable [ə] comme dans la majeure partie de l'entité ; mais ses influences langagières proviennent de Maissin où il a grandi, un village rattaché historiquement au ban de Villance : de là, sa phonologie proche de celle des points de la commune de Libin.

Les caractéristiques du locuteur de Daverdisse sont également assez semblables, hormis le fait que, comme à Saint-Hubert, l'article défini féminin reste semblable au masculin (*lu bîje èt l' solé*). C'est le point le plus méridional de ce trait, l'article « la » allant occuper le terrain (en ligne droite vers le Sud) de Bièvre jusqu'à... Algésiras.

À Bièvre, on est toujours en domaine sud-wallon, mais déjà en province de Namur. On retrouve notre conjugaison du deuxième groupe de Hendschel en *-î* (*dusbiyî*, « déshabillé »), qui désormais sera toujours différente de celle du premier groupe dans notre voyage en domaine wallon. Le texte est aussi remarquable car c'est la première locutrice à employer un style de conteuse orale, qui manque dans le modèle français et ses traductions littérales : ***In djoû, i gn avot la bîje èt l' solê ki s' apougnint*** (« un jour, il y avait la bise et le

soleil qui s'empoignaient », « il était une fois la bise... »). Remarquable aussi, dialectologiquement, par l'apparition de traits champenois : la consonne finale de *bijhe* est moins dévoisée qu'ailleurs (entre le mot *bîch* wallon et le mot *bîj* champenois). Le verbe « luire » se trouve sous sa forme champenoise *loûre* (forme wallonne : *lûre*). Ce trait champenois remonte d'ailleurs plus au nord, jusqu'à Transinne, Libin, Paliseul, Bertrix et Houdrémont (Gedinne).

Cette dernière localité est notre ultime point sud-wallon. Texte sobre, avec un fréquent emploi du présent. Pourtant, on notera pour la première fois un passé simple pluriel en *-int*, un trait difficile à mettre en évidence, car c'est aussi la désinence de l'imparfait. C'est le contexte qui nous permet de traduire *A in momint dné, i wèyint au lon èn oume (...). I gadjint...* par « à un moment donné, ils **virent** ... Ils **parièrent**... »).

On retrouvera cet usage à Rochefort et à Houyet. Mais là, nous serons en centre-wallon...

2.3. Centre-wallon

Nous abordons ce domaine par le Sud, et... par la France. Bien que nous sortions là du périmètre politique de la Communauté Wallonie-Bruxelles, le locuteur de Vireux-Molhain produit un texte intéressant à plus d'un titre. Dans notre parcours dialectologique, c'est notre première rencontre avec la variante en *-ia* de *solea* et de *mantea* : *solia, mantia/montia*» contre *solé, solé* jusqu'à Houdrémont ci-dessus ; *mantê* occasionnellement dans nos textes depuis Liège, car les locuteurs préfèrent une forme plus rustique pour désigner l'habit du voyageur, majoritairement *paltot*. Du point de vue sociolinguistique, le témoignage montre la fin du processus diglossique en Wallonie française (Botte de Givet). Le locuteur, (un ancien maire, l'un des derniers à se rappeler la langue), en effet, termine son récit en français, probablement en toute bonne foi. La politique linguistique de la Belgique puis de la Communauté Wallonie-Bruxelles envers les langues régionales, si modeste fût-elle, à malgré tout permis un maintien jusqu'à ce jour du wallon en Wallonie, alors que, livrée à elle-même, la langue s'est éteinte dans la pointe de Givet, pourtant entièrement wallonophone il y a 150 ans.

Remontant la Meuse, nous voici à Bouvignes, où nous retrouvons un enregistrement authentiquement wallon. Notons-en quelques traits : la terminaison des infinitifs du deuxième groupe est courte : *satchi* (« retirer ») ; elle était longue à Bièvre et le sera de nouveau à Namur. La terminaison du premier groupe est *-è* (participes passés *èburtaquè* et *rèstchaufè*), comme à la même latitude, à Nassogne. Pour la première fois, on rencontre l'imparfait singulier en *-ët* [œ] peu visible en graphie Feller où il est noté *-eut* : *on voyadjeû qu'ariveut* ; *èle sofleut*. Nous avons peu commenté jusqu'à présent la grande variété des désinences de l'imparfait singulier. On a déjà rencontré -

eût [ø:] à Beyne-Heusay et à Houffalise ; -ût [y:] à Vielsalm, -èt [ɛ] à Saint-Hubert, -ét [e] à Neufchâteau et -ot [ɔ] en sud-wallon.

Quittons momentanément la Meuse et remontons son affluent, la Lesse. Le point de Houyet mérite commentaire. La locutrice, relativement jeune (54 ans), n'a qu'une connaissance passive du wallon. Si elle s'est réinvestie récemment dans des activités wallonophones, c'est dans une région dialectologiquement très différente. À la lecture du texte français, elle note des mots qu'elle connaît et qui se rapportent aux idées du texte. Reste à créer les phrases. L'encadrant lui propose plusieurs solutions et elle choisit celle qui « sonne le mieux » pour elle. Le résultat est remarquable, si on compare son « authenticité dialectale » aux données de l'Atlas Linguistique de Wallonie. Elle utilise même – spontanément – un passé simple pluriel en *-int* : *I s' acwardint po dîre* (« ils s'accordèrent pour dire »). Ce temps, encore noté dans cette région par les enquêtes de Haust au siècle dernier, est pourtant devenu non productif chez les écrivains en wallon local.

Il est également employé par la locutrice de Lavaux-Sainte-Anne (Rochefort). *Tot d' on côⁿp, i vèyint on rôⁿleû... ; i gadjint...* Comme à Gedinne, ces actions brèves se traduiraient en français par « soudain, ils **virent** un mendiant ambulante ; ils parièrent ». Mais le texte de Lavaux permet aussi de commenter le sémantisme du mot wallon *bijhe*. La locutrice insiste pour le passage suivant, qui s'éloigne du texte français, mais qui correspond à une expression maintes fois entendue : *Adon, l'air asteûve a Bîje èt ça chofleut todi pus foirt*, que nous traduirions « alors, le vent était au Nord, et il soufflait de plus en plus fort ». Nous avons transcrit *Bijhe* avec une majuscule initiale, car il semble bien désigner le point cardinal, le Nord). Dès lors, la meilleure traduction wallonne du français « la bise » semble devoir être *li vint d' Bijhe*. Jusqu'à présent, nous n'avons rencontré cette forme qu'à Laroche (*ça fêt ki l'êr di bîje s' a mètou a chofler*), et à Gedinne, le *vint d' bijhe* que nous retrouverons souvent en namurois et jusqu'en picard.

Nous retrouverons la Meuse en repassant « entre Bocq et Sanson » aux points de Spontin, puis de Gesves.

À Spontin, on a le premier texte où nos deux protagonistes sont vraiment considérés comme des allégories. Ils ont perdu leur article défini : **Bîje** èt **Solia** *astint à ignes èt à agnes*. Quant à l'expression *higne et hagne*, elle apparaît dans plusieurs textes, dont les formes verbales de Malmedy, Vielsalm et Houffalize (*si kihagnint*) et une structure similaire à celle de Spontin à Vesqueville (*astint en kignkagne*) ou à Transinne 2 (*estént higne et hagne*). On le retrouvera à Virton en fin d'itinéraire (*s' dèhagnint*). Le [h] de l'onomatopée étymologique *hagn* se maintient oralement et graphiquement, sauf à Vesqueville où **a kuhigne-kuhagne* s'est simplifié en *an kignkagne*. Et ici, à Spontin : à *ignes èt à agnes*. Cette transcription suit une tradition graphique centre-wallonne qui bannit la lettre <h>. Pourtant, en écoutant l'enregistrement,

nous constatons que le *h* aspiré est bien audible. Est-ce la proximité historique de Spontin avec des terres principautaires dinantaises, ou d'autres villages du Condroz où la phonologie liégeoise est présente ? Ou alors une préoccupation orthophonique du locuteur, spécialiste du wallon, pour éviter le double hyatus ? La même remarque peut être faite pour Transinne 1, où un même profil de locuteur avait prononcé un [h] (*lu cé ki parvinrot l' prêmî a lî haper s' mantê*) bien plus nettement qu'il ne l'est ordinairement dans cette région.

À Gesves, le locuteur, comme beaucoup avant lui, préfère rapporter une partie des faits au présent : *Tot d'on plin côp, is-aporçuvnut on voyadjeû qui roteûve, rêssèrè dins s' mantia* (« Soudain, ils aperçoivent... »). Cela nous permet de nous familiariser avec la terminaison namuroise de la troisième personne du pluriel de l'indicatif présent *-nut*. Elle était en *-èt* chez les locuteurs des provinces de Liège et de Luxembourg qui avaient également choisi le présent, comme à Transinne : *la k' i wèyèt on tchminaud* (« voilà qu'ils voient un travailleur ambulancier »), voire en *-ant* dans le sud-est de la zone comme à Neuvillers : *A ç' moumint la, i vèyant un-n oume*.

Enjambons la Meuse vers l'ouest et visitons Bois-de-Villers. Voix féminine très claire, jeune. Examinons ce passage : *Quand il ont vèyu on mârchtoteû qui s'avancèt, rêfaurdulé dins s' paletot*. Imparfait singulier en *-èt* en concurrence avec *-éve* (*estéve, sèréve*). Première occurrence dans nos textes de l'adjectif *refârdulé* (« enveloppé d'une couche épaisse comme la meule de fabrication du charbon de bois »), un mot qui reviendra souvent dans les textes ouest-wallons.

Nous voilà à Namur. Vous y avez le choix entre trois versions, deux orthographiées dans le système Feller et une en « *rifondou walon* ». Penchons-nous, si vous le voulez bien, sur cette dernière, l'œuvre d'un néolocuteur arrivé en Wallonie au début des années 2000. *Li vint d' bijhe et l' solea si margayént* : le verbe est prononcé *si margayin.n'* ou *si margayén.n'* avec le [n] additif que nous retrouverons dans toute la zone nord du centre-wallon et qui pourrait être d'origine picarde. Un autre fait à épinglez, est le choix de structures grammaticales typiquement wallonnes : *Li vint d' bijhe et l' solea si margayént, si tchaeke di zels dire ki c' est li l' pus foirt*. Ce *si* représente le latin *sic* et signifie « et », « et ainsi ». On retrouve cette structure dans les vieux textes namurois. Elle est tombée en désuétude chez les écrivains centre-wallons des *xx^e* et *xix^e* siècles, mais est toujours utilisé à Liège. Suit un infinitif substitut « *dire* » qui remplace l'imparfait. La phrase doit donc se comprendre « et chacun d'eux disait ». L'usage de l'infinitif substitut, en revanche, a été redynamisé en fin de *xx^e* siècle par les « *Rèlîs Namurwès* » la plus ancienne des sociétés littéraires namuroises. Notons enfin pour ce texte Namur 2 le son [tʃ] <tch> de *tchaeke* (« chacun »), réintroduit dans la prononciation de ce locuteur via la graphie normalisée qui lui a permis de s'approprier le wallon. Ce son, typiquement wallon, avait été conservé dans les formes d'Ardenne

méridionale (*tchèke*), alors que la grande partie de la Wallonie l'avait abandonnée au profit de la forme francisée *chaque*.

Ne quittons pas Namur sans avoir constaté que l'imparfait singulier en *-eûve*, le seul classique de Namur en 1935 si on en croit l'ALW, ne se retrouve que dans le texte du néo-locuteur *on voyaedjeu k' esteuve rotant*. Les deux locuteurs natifs quant à eux, ont opté pour la finale *-eut* [œ] (*au d'pus qu'èle sofleut, au d'pus qu' nosse vwèyajeû sèreut s' paletot*).

À Moustier (point Jemeppe-sur-Sambre 2), on retrouve la désinence *-èt* déjà rencontrée à Bois-de-Villers et, loin de là, à Saint-Hubert. C'est l'homophone du français *-ait* : *quî ce qui, di zèls deûs, estèt l' pus fwârt*. Pourtant, dans la même commune, un autre locuteur utilise une terminaison en *-éve* : *po sawè likéke dès deûs èstéve li pus fwârt*. Ces deux textes font partie de la cuvée 2020, et sont beaucoup plus littéraires que les récoltes de 2018 et 2019, une caractéristique déjà notée à Namur 3 (Bouge). Nous ne résistons pas au plaisir de vous livrer quelques phrases : *Arive on mossieû, fwârt bin mètù, rèssèré dins s' nwâr paletot. Asteûre qui c'èst-st-à li, li solia, on p'tit sorîre à l' cwane di sès lèpes, i s' mèt à r'lûre, à r'lûre... èt ça tchaufe... Même à la fin de l'histoire, Li bîje li sét bin asteûre : li douceû, çola va branmint mia qui l' fwace*.

Un peu plus en amont sur la Sambre, nous voilà à Franière (Sambreville). Le trait à relever ici concerne le son transcrit orthographiquement <én>, que l'on rencontre dans des mots très courants comme « bien, rien, chien » (mais ces mots sont peu présents dans nos traductions). Jusqu'à présent, on a eu occasionnellement *bin* ou *fin* avec la nasale [ɛ̃] <in>. Écoutez attentivement le passage : *èt al féⁿ, li bîje a r'noncî a l' disboter*. Vous entendrez très nettement la prononciation en <é> nasalisé [ɛ̃] du mot correspondant au français « fin », que nous avons orthographié *féⁿ*. Vous avez là un avant-goût d'un son typique de l'ouest-wallon...

...que nous ne trouvons pas à Sombreffe, malgré que nous avons pénétré en province de Hainaut, mais dans une zone disputée historiquement avec les comtés de Namur et du Brabant. Ne nous privons pas du plaisir d'écouter cette locutrice très théâtrale, avec un accent qui reste bien namurois. Nous vous en livrons la fin : *èt ç' djin la a stî totshûte rachandîye, èt a lyî tchaîre si pèzant paltot. Sins manke, li vint d' bîje n'avèt pus k'a bachî s' tièsse, èt dîre ki l' solia estèt li pus grand des maîsses*. Remarquez la maîtrise de la grammaire wallonne, accordant *rachandîye* (« réchauffée ») avec *djin*, féminin en wallon. Seul petit trait ouest-wallon : le verbe *leyî* (« laisser ») condensé en *lyî*.

Si nous avons perdu la prononciation [ɛ̃] <éⁿ> à Sombreffe, nous la retrouverons en Hesbaye namuroise, comme vous pouvez l'entendre clairement à Meux : *Tant èst, qu'à l' féⁿ, li bîje a r'noncî ; li voyadjeû bén r'chandi*. Dans la première phrase, la formule de transition *tant est qui* (inédite dans nos textes et dans les dictionnaires wallons) confirme l'étymologie de son

équivalent plus namurois *tantia qui*, une réinterprétation des <tè> en <tia> fondée sur les mots en -ea (*solê/solia*), le mot *tantia* étant devenu opaque en dehors de cette explication. Il y a encore des choses à découvrir chez les derniers locuteurs natifs. Mais dépêchons-nous. L'auteur du texte a 90 ans !

À Gembloux (aux Isnes), nous retrouvons ce son transcrit <én>, une prononciation en continuité avec l'ouest-wallon, mais aussi la conjugaison liégeoise du verbe *avancî* qui passe au 4^e groupe de Hendschel des verbes dits inchoatifs : *on voyadjeû ki s' avanc**iche**ût*. Rappelez-vous *on voyadjeûr qui avanc**ih**éve* à Oviat. Traits carolos et liégeois dans la même variété centre-wallonne ! Comme quoi la séparation d'une langue en sous-dialectes a toujours quelque chose d'arbitraire !

La commune d'Eghezée nous fournit deux échantillons. Chez le locuteur originaire de Taviers, on perçoit déjà une hésitation sur la longueur des /i/ : *mârt**ch**i, k'minc**i**, l**i*** (*li*, pronom datif, qui est ailleurs *lî* ou *lyi*, français « lui »). À Hanret, ce son est franchement court, ce qui annonce l'évolution des deux voyelles <i> et <u> en <ë> ([ə]) en Brabant wallon.

Nous abordons ce Brabant wallon par l'enregistrement de Perwez : *L**ë** bîje èt l' solia s' d**ë**sp**ë**tin' po soy**ë** qui ç' qu' esteûve l**ë** pus fwârt d**ë** zels deûs*. Cette phrase s'écrivait, à Taviers : *Li bîje èt l' solia s' d**is**put**î**n' po soy**u** qu**î** ç' qu' esteûve l**i** pus fwârt d**i** zels deûs*. Constatez que les /i/ longs namurois (*d**is**put**î**n'... qu**î** ç' qu'...*) deviennent des [i] courts, mais ne passent pas à [ə] <ë>, ce qui confirme qu'on a bien affaire à deux phonèmes, qui ont été conservés dans l'orthographe normalisée, même si le premier, /i/ long, devient homophone du second, /i/ court, dans cette zone du « Roman Pays » : *li* à Namur c' est « le » ou « la » ; à Perwez, *li*, c' est « lui ».

Sans surprise, ce son va se retrouver à Beauvechain (*d**ë**p**ë**s k' èle sofl**ë**ve, d**ë**p**ë**s k**ë** l'ome r**ë**ss**ë**r**ë**ve s**ë** frake*) et à Grez-Doiceau, au bord de la frontière linguistique. Parions que le même phonème [ə] est bien marqué en thiois brabançon voisin. Pourtant, à Jodoigne (Mélin), malgré l'orthographe en <ë>, la prononciation se rapproche de celle qu'on attendrait pour les voyelles <i> et <u>. Le texte écrit se présente ainsi : *èt forbate po soy**ë** qui ç' qu'èstot l' p**ë**s fwârt dès deûs quand **ë**l-ont v**è**y**ë** on ch'm**ë**na**u** qu**ë** l**ë**m**ç**on**ë**ve d**ë**ss**ë**s l' v**ô**ye*. À l'écoute, la prononciation est plutôt : *èt forbate po soy**ù** qui ç' qu'èstot l' p**ù**s fwârt dès deûs quand **il**-ont v**è**y**ù** on ch'm**in**au qu**ì** l**ùm**çon**ë**ve d**ù**ss**ù**s l' v**ô**ye...* avec des [i] comme à Hanret. Cette phrase montre également la richesse lexicale dont fait preuve le traducteur : *forbate* (« prétendre mordicus »), *ch'm**ë**na**u*** (« ambulant »), *l**ë**m**ç**on**ë**r* (« marcher lentement, comme un limaçon »). De même, à Beauvechain, on trouve trois synonymes pour désigner le « manteau » du voyageur : *paltot, pardessus* et *frake*, des termes également choisis par d'autres traducteurs. Le locuteur de Grez-Doiceau va même jusqu'à ajouter une morale à la fable (comme Jean de La Fontaine et son traducteur wallon Léon Bernus l'avaient fait avant lui) en ces termes : *Po-z-ar**ë**v**ë**r à one*

saqwè, vaut mia one pètête doudouçe kë rache-kë-brîje! (« pour arriver à quelque chose, mieux vaut une petite caresse qu'une rage qui brise »).

Le point de Mont-Saint-Guibert, un de nos premiers enregistrements (de 2018) offre cette particularité : ce locuteur de 38 ans a utilisé des graphies du « *rfondou walon* » mais prononce plusieurs sons comme en Brabant wallon : *Li bijhe eyet l' solea s' bretine, tchaconk accertinant k' il esteuve li pus fwârt.* Notons l'expression *si breter* (« avoir une discussion de Britanniques »), inusitée ailleurs. Plus loin dans l'enregistrement, vous entendrez une prononciation parfaite de *al difén*, avec ce son [ɛ̃] si difficile à rendre pour les non-natifs des zones où il est pratiqué. Historiquement, cet enregistrement a été le premier à faire entendre ce son dans notre atlas sonore.

Il nous reste deux points centre-wallons à examiner, Thisnes (Hannut) et Namèche (Andenne), les plus à l'est du domaine. Il est donc tout-à-fait normal que l'influence est-wallonne s'y fasse sentir. Hannut illustre remarquablement la prononciation palatale liégeoise de mots présentant un /o/ long franc, orthographiés avec <au> dans le Namurois. Ici, ces mots sont rendus par le graphème <â>, celui qui s'est imposé en liégeois standard : *l' ci qu'ariv'rè à fé boudji s' pal'tot a ç' vâren la ; mins â pus qu'èle sofleûve, â pus qui l' vwayajeûr.*

Quand ces deux traducteurs utilisent la 3^e personne pluriel de l'indicatif présent, c'est avec la désinence liégeoise -èt et non la namuroise -nut : *Volà qu'is toumèt d'acôrd* (Hannut) ; *V'là qu'i vèyèt on voyadjeû rafûrlé è s' pârdessus. È bin, dijèt-i* (Andenne). Notons qu'à Grez-Doiceau, on avait un mélange entre les deux terminaisons, sous forme de -nèt : *kand 'l apèrcèv'nèt on-ètranjé k'arëve sër zèls.*

Tout comme à Courcelles, mais là, on est en ouest-wallon.

2.4. Ouest-wallon

Nous parcourrons ce sous-domaine du Nord au Sud, tout en laissant pour la fin les points des confins wallo-picards.

Écoutons donc le texte de Courcelles avec le passage comprenant le suffixe mentionné à Grez-Doiceau : *Nos deûs artabans trouv'nèt la ène manière dè fé n' gadjure. Ene vréye gadjure dè soufleû !* Vous voyez que nos auteurs ouest-wallons ne sont pas en reste en matière de richesse littéraire et d'ancrage culturel régional. Car de quoi s'agit-il, quand les deux protagonistes de la fable, péjorativement qualifiés d'*artabans*, trouvent une façon de faire une « gageure de souffleur » ? Notre témoin explique que l'expression remonte à l'âge d'or de l'industrie verrière, du temps où le savoir-faire wallon s'exportait vers la Russie des tsars autant que vers les États-Unis d'Amérique. Les souffleurs de verre étaient si bien rémunérés qu'ils étaient devenus de nouveaux riches. Mais au

lieu de thésauriser, nombre d'entre eux préféreraient repasser dans les cabarets du coin et, l'alcoolémie aidant, y faire des paris stupides, pour de grosses sommes d'argent : des « paris de souffleur de verre ».

Ne quittons pas l'enregistrement de Courcelles sans remarquer un nouvel imparfait singulier, en -ôût : *yun come l'aute astoût seûr...* (on retrouvera cette désinence à La Louvière). Et notez que la voyelle instable est <è> : *gadjure dè soufleû*. Sauf dans cette préposition « de », la voyelle instable se trouve en position prosthétique : *èç'ti-la s'ra bén seûr èl pus foûrt ; èl vint d' bîje èrnonce*. En centre-wallon, ces passages seraient : *cit-là sèrè bin seûr li pus fwârt ; li vint d' bîje rinonce...*

La voyelle instable <è> en position prosthétique se retrouvera dans tous nos autres enregistrements ouest-wallons : par exemple, celui de Charleroi (Ransart). Pourtant, là, les imparfaits sont en -êût au singulier, comme en zone liégeoise : *chaque d'intrè yeûsses afranchisseêût qu'il èsteêût l' pus fôrt*. Notons le pronom personnel tonique de la 3^e personne du pluriel *yeûsses* ([jø:s], « eux » ; *yeûs'* en système Feller), le reste de la Wallonie ayant *zels* ou des variantes de cette forme. Remarquons également le passage à la chuintante picarde dans *èl solia a cominchî à r'lûre*, un phénomène bien attesté en ouest-wallon.

Il n'en va pas ainsi, toutefois, à Fleurus (Wagnelée) : *èl solia a comincî a lûre*. C'est que ce point est à la frontière du Namurois, même si la chuintante est bien présente dans *èchène* (« ensemble ») : *Il ont tcheû d'acônrd èchène*. Cet enregistrement nous est fourni par un des plus jeunes locuteurs de notre ensemble de témoins (49 ans) qui cependant, par sa formation de traducteur, maîtrise parfaitement les pièges que représente le passage d'une langue de culture à une langue principalement orale. Notre traducteur contourne ainsi les tournures du texte français qu'il juge trop savante, les transformant en un wallon très naturel : « c'est lui qui serait considéré comme le plus fort » devient *c' èst li k' on dîréve k' il èst l' pus fwârt* ; « à la fin, la bise a abandonné » est traduit par *al difén, èl bîje a dit k' èle èn' sârève* (« qu'elle ne **saurait** pas », avec utilisation typique de « savoir » pour « être capable » et suppression de la deuxième partie de la négation *nén*, deux traits wallons caractéristiques).

Disons adieu à Fleurus, à ces conditionnels et imparfait en -éve que nous rencontrons depuis Ovifat, à l'extrême Est. Il faut dire que la Principauté de Liège avait des possessions jusque dans cette région du domaine ouest-wallon.

Gerpennes, notre étape suivante, a bien une « rue du perron » mais, renseignements pris, il ne s'agissait pas du monument symbole des libertés en Principauté de Liège, mais d'un simple escalier en pierre, car la ville faisait partie du Comté de Namur. Écoutez le texte qui y est produit. Vous vous croirez au théâtre avec, avant la tombée du rideau : *A! Aha ! Nosse solia si rcesse, avou des alûres di spotche-broû, tout binauje qu'il esteut li pus fwârt*. Fort

heureusement, l'auteur nous traduit *spotche-broû* : « écrase-boue », donc « vaniteux disant qu'il sait écraser la boue », ce que chacun sait faire : un nouveau terme inédit.

Nous voici à Ham-sur-Heure : *Èl bîje èt l' soya 'stint a s' dès malfutér, acèrtinant chaque a s' toûr « C'èst mi l' pus foûrt ! »*. Que de surprises dans cette simple première phrase ! La seule occurrence dans nos textes de la variante *soya* pour « *solea* » ; l'aphérèse (c'est-à-dire la suppression du début) de *èstint*, qu'on retrouve souvent en Ouest-wallon ; un terme rare pour « se disputer », peut-être dérivé de « fut », le bâton pointu du jeu de crosse ; et – *last but not least* comme on dit dans d'autres patois – la forme dé-diphthonguée en *-oûr-* du morphème wallon *-oir-* (*foirt* = *fwârt* + *fwért* + *fôⁿrt* + *foûrt*). Cette variante, en fait, était déjà présente à Courcelles : elle forme une mince bande verticale, de Nivelles à Fosses-la-Ville ; et – par quel hasard de la dialectologie ou des influences humaines ? – elle se retrouve en plein cœur de l'Ardenne, en Haute-Sûre (non étudiée jusqu'à présent). Mais achevez sans nous l'écoute de notre « *Marloya* » de conteur (tel est le surnom des habitants de Ham-sur-Heure) : vous nous en direz des nouvelles !

Viroinval, au sud du domaine, pays d'Arthur Masson, nous offre encore une belle traduction : *An vèyant in bèrlu qu'ariveut addé zias, tout racrapoté dins s' paltot, il ont tcheû su èn arindj'mint. Èl ci qu'ariv'reut l' preumî à fé s' dèsfêrloquér l' rafreudi, ç'ti-là pas'reut vrêmint pou yèsse li pus fônrt*. Du point de vue grammatical, nous trouvons des imparfaits en *-ént* [ɛ̃] au pluriel *s' tignént*, *i s' cachént misêre*, qui correspondent à la graphie normalisée, suivant le son présent dans « bien/rien/chien » dont nous avons parlé ci-dessus. Le plus original, cependant, est l'article défini non élidé en *lè* : *ç'ti-là pas'reut vrêmint pou yèsse lè pus fônrt*, qui n'existe que dans ce micro-régiolecte et celui d'Ovifat-Sourbrodt, à cent lieues de là.

Terminons notre tour de l'ouest-wallon *stricto sensu* par Couvin. Profitons de la phrase *èt à l' fin, l' bîje a r'noncè à li fé alvér* pour mettre en évidence un petit détail croquant de ce domaine. Vous avez ici à la fois un participe passé (*r'noncè*) et un infinitif (*alvér*, « enlever »). Remarquez que la terminaison du participe (-è) est différente de celle de l'infinitif (orthographiée -ér dans le système Feller-Fauconnier). Cette caractéristique était déjà présente dans les enregistrements de Charleroi, Gerpennes, Ham-sur-Heure, Courcelles, Vierves-sur-Viroin, soit presque tous nos points ouest-wallons. Réécoutez ces textes : à côté de l'infinitif dans *èl bîje s'a mètu à chouflér*, on a des participes passés en -è : *èfârdèlè dins s'frake* ; *ça sra li – ou lèye – qui sra lomè li mèsse* ; *co tout panmè* ; *tout racrapotè*. On retrouvera ce trait à La Louvière et au Rœulx.

Nous avons rangé ces deux derniers points dans une zone de transition entre le wallon et le picard, que nous allons survoler à présent.

2.5. Transition wallon/picard

L'appellation « wallo-picard » ayant déjà fait couler beaucoup d'encre, voire déchaîné des passions, nous délimiterons cette aire, objectivement, comme étant celle où certains mots comme *tchapea* (« chapeau ») sont wallons dans une syllabe et picards dans l'autre : *capia* dans le Nord (<k> picard et <-ia> wallon) et *tchapiô* dans la Botte du Hainaut (<tcha> wallon et <-iô> picard).

Nous avons renoncé à délimiter graphiquement cette région par des hachurés. Où commencer ? Où terminer ? Les autres frontières entre langues régionales ne méritent-elle pas semblable traitement ? Vous rappelez-vous les remarques ci-dessus au sujet de traits champenois en sud-wallon ? Bref, la limite entre wallon et picard a été tracée comme dans la majorité des cartes de références, dont la suivante :



Nos points de transitions entre wallon et picard comprennent trois enregistrements, ceux de Sivry-Rance, de La Louvière et du Rœulx. Le premier se trouve en zone colorée en picard, le deuxième dans la zone colorée en wallon, et le troisième sur la « ligne de démarcation ».

Sivry-Rance montre immédiatement son caractère picard : *el soley* ; *is vwèytè* ; *ès mantiau* (le wallon serait : *el solo*, *i veyèt* / *i voeynut* ; *ès mantea*). Pourtant, de nombreux traits restent wallons, dont les imparfaits (et conditionnels) en *-eut*, ou encore les affriquées ([dʒ] <dj> et [tʃ] <tch>) entre

autres : *is-ont tcheû d'acoûrd k' el preumî k' arivreut ; pus èle chufleut, pus l' voyadjeû s' rabouloteut.*

La Louvière et Le Rœulx, somme toute peu différents, ont aussi le vocable *solèy*, picard. Les imparfaits sont en *-oût*, une des variantes wallonnes que nous avons déjà croisée : *chaquènun prétindoût qu'il-ît l' pus foûrt*. Les sons [k] (picard) et [tʃ] (wallon) sont en concurrence : *tcheû* (« tombé » : phonologie wallone) contre *r'saquû* (« retiré ») et *rinscôfè* (« réchauffé » : phonologie picarde). Enfin, l'infinitif *r'counwate* est picard, de même que la 3^e personne du pluriel de l'imparfait à La Louvière : *Èl bîje èyèt l' solèy ès' chamayin'tè*.

Voilà ! nous ne sommes pas sans bagage pour aborder la langue régionale suivante, le picard.

3. Picard

Nos cinq enregistrements foncièrement picards sont assez éloignés les uns des autres, sauf Saint-Ghislain et Dour que nous examinerons ensemble.

Commençons par Mévergnies (Brugelette), une commune connus pour son parc Paradisio. Locutrice de 52 ans. Hormis une dernière petite trace du walon, les [s] de *astwat* (« était ») et *rèscaufé* (« réchauffé »), nous sommes en plein domaine du son [k] : *èrsakî, lèyî kèyî, caufer, ès' rèscaufé* (« retirer, laisser tomber, chauffer, réchauffé », respectivement). Dans la phrase *ël vint, il a lèyî kèyî*, nous observons une syntaxe typiquement picarde, où le sujet est repris par un pronom personnel (comme en français parlé, où le phénomène est cependant moins systématique). Relevons enfin la forme *insan.ne* (« ensemble ») très répandue en Picardie, y compris en France, où elle est devenue le nom d'une association de défense de la langue.

À Ellezelles (Région des Collines), la locutrice est octogénaire. On retrouve les désinences de la 3^e personne du pluriel de l'imparfait, mais avec la syllabe tonique en <-ou->, comme à La Louvière : *Lë vét d' bîze èt l' soley së disputout'të échan.ne*. L'article défini est hésitant entre *ël* et *lë* (mais ce dernier n'est-il pas une francisation ?). L'article indéfini masculin est *î* : *Tout d'î cônp, i-y ont vu î voyageû*. C'est la même forme qu'en chestrolais, à des lieues de là. Mais ce n'est pas le premier trait dialectal que l'on retrouve en arc de cercle entourant les limites occidentale et méridionale de la Principauté de Liège.

Nous parcourrons la Wallonie picarde dans le sens inverse des aiguilles d'une montre, le centre n'étant pas (encore) couvert par nos enregistrements. Voici venue la ville de Tournai, où nous entendons un son très particulier, la diphtongue <-eo->, dont l'orthographe est connue du grand public depuis la publication déjà ancienne des Aventures de Tintin en picard (*Les Pinderleots*

del Castafiôre) : *El biss' et l' solèl s' batcheott'nt à queoss' qu' ein diseot qu' i-éteot pu har que l' eaut'*. Le charmant emprunt au flamand *har* (« dur, fort ») nous rappelle que Tournai a longtemps fait partie du Comté de Flandre, étant de ce fait, vassal du Roi de France : rappelez-vous la chanson des guerres du Roi de France : *On put cominchî, les Tournaisiens sont là !* Donc isolé linguistiquement du Hainaut bourguignon, espagnol puis autrichien, souvent ennemi.

Arrêtons-nous à Dour (Hainaut historiquement en Saint Empire Romain Germanique, comme le reste de la Wallonie), situé aussi sur la frontière française : *L' vint d' bîse èyèt l' salô s' carouneûté, l' eûgn come l' ôte préindeût'té ête èl pus foûrt* (« ils se charognaient... »). On retrouve une forme de « soleil » proche du *solo* de l'est-wallon. De même que les finales dissyllabiques de l'imparfait picard, et la disparition totale du <s> wallon : *ête* contre *esse* (« être »). On retrouvera ce détail plus loin dans le texte : *l' vwayajeû, tout cru d' côd, a routé s' pardëssus*. Ce *routé* est l'équivalent du wallon *rôster*, croisé dès Bouvignes-sur-Meuse et dans d'autres points centre- et ouest-wallons, signifiant « re-ôter ». Sa forme non-préfixée, « ôter », avait été choisie de temps en temps en pays de Liège : *wëster*. Mais ne quittons pas le texte de Dour – lui aussi l'œuvre d'un « *teyâtreu* » – sans jouir de l'expression désignant l'abandon de la Bise : *A l' fègn dès fègn, èl vint d' bîse a lèyé l' cholète vins l' âye*. La perdante laisse la soule du jeu de crosse dans la haie, signifiant qu'elle quitte la partie de ce jeu encore populaire en Picardie française.

La locutrice de Baudour (Saint-Ghislain) trouve, elle aussi, une formule originale pour parler de la bise : *Èl vint d'Écoche èyèt l' soley ès' vantintè l' eugn come l' ôte d'ête èl pus foûrt*. Ce « vent d'Écosse » correspond au wallon carolo *vint d'Éscôsse*. Il s'agit en fait d'une réinterprétation d'un terme régnant dans tout le domaine wallon : *vint d' schoice* ou *schoice-vint*. Cet « écorche-vent », vent du Nord-Ouest (où se trouve l'Écosse), écorche la peau, tant il est froid et humide.

Adieu Picardie... wallonne, car si on poursuivait l'arc de cercle que nous venons de mentionner, sans quitter l'aire picarde, nous aboutirions en bord de Meuse, à la frontière de l'aire champenoise.

4. Champenois

Nous avons maintenu à la périphérie de la carte de Belgique le point des Hautes-Rivières, une commune de la Semois entourée de la forêt d'Ardenne, qui n'est française que par quelque obscur aléa des guerres franco-espagnoles.

Premier contact avec le champenois. Mais ici, l'orthographe Feller est inconnue du locuteur. Nous présentons les passages suivants retranscrits dans le système Feller car la graphie de base négligeait certains détails de la prononciation : *il **ant** vû un voyadzeû qui s'avançat* ; *Il **ètint** d'acôⁿrd qu'el ceû qui arivrat l' prêmî a fêre ertirer **sa** mantô au voyadzeû **srat** rwêtî coume **el** pus fôⁿrt*. Remarquons (1) le retour des affriquées sous une forme particulière <dz> (*voyadzeû*) ; (2) le son [ã] <an> remplaçant le phonème /ɔ̃/ <on> dans « ils ont », que l'on va rencontrer durant toute la fin de notre ballade, donc également en gaumais ; (3) les imparfaits et conditionnels singuliers en -at [a] ; (4) la disparition du <s> identitaire wallon, comme en picard et plus tard en gaumais (*il **ètint***, correspondant au wallon *il **estint***) ; et (5) la voyelle prosthétique dans l'article *el*, comme en picard, et plus loin, en sud-gaumais. La désinence de l'imparfait pluriel -*int*, en revanche, est celle d'une grande partie de nos points wallons.

À Sugny (Vresse-sur-Semois), notre seul point champenois de Wallonie, dans un texte en graphie Feller tirée à quatre épingles, nous rencontrons dès le début du récit un des caractères les plus typiques du champenois, déjà souligné ci-dessus aux Hautes-Rivières : *i voyadjot tout racafougnî dins **sa** paletot*. Les possessifs ont tous la forme féminine, ce qui a donné le blason populaire des Sugnygeois : les « *Macu* », probablement parce qu'ils vous envoyaient paître par ces mots (*bauje ma cu*). Les imparfaits sont ici ceux du sud-wallon voisin, en -*ot* au singulier : *pou sawa l' ké dès deûs k'**ètot** l'pus fôrt* (mais le <s> du wallon *astot* est évidemment absent).

Nous avons omis de signaler un détail aux Hautes-Rivières : *èt a la fin, l' vôt glacé d'ivêr n'è **mi** pu lî fêre ertirer*. Alors que la négation était *nén* (*nin*, *né*, *nîⁿ*, *ni*) en wallon, ici c'est *mi*. Nous allons retrouver cette modalité grammaticale en gaumais.

5. Gaumais

Le lorrain gaumais sera-t-il normalisé à partir de sa capitale, Virton ? Écoutons le texte du faubourg de Saint-Mard : *La bîje èt l'sèlo s' dè**h**agnint, dijant l'inque cou**mm**e l'aute qu'il atout l' pus foût*. Nous quittons les graphies du système Feller – le redoublement des consonnes comme en français a été banni en Feller –, car la sauce n'a pas véritablement pris en Gaume. Mais nous retrouvons le son [h] liégeois (*dè**h**agnint*), disparu de nos oreilles depuis la région de Durbuy. Que voulez-vous, on n'est qu'à quelques kilomètres de la frontière avec le luxembourgeois du Pays d'Arlon. Et ce son [h] se maintient en lorrain, du moins dans tout l'est du domaine.

Les deux derniers points gaumais, Marbehan (Habay) et Étalle, distants d'environ 10 km, seront ceux qui clôtureront notre périple linguistique roman :

un locuteur octogénaire qui écrit rigoureusement et sait déclamer de longues tirades en gaumais (mais ne peut converser dans cette langue) et une locutrice de la même tranche d'âge qui parle couramment mais orthographe plus librement. En voici un extrait : *Il **ant** tcheû d' acôrd ki l' ceû k' arivrout l' prêmî a fâre anlver s' manté au vouyadjeû srouw rwâti coume el pus fôrt*. Dans *manté* (« manteau »), on retrouve l'aboutissement du suffixe *-ellum* (français *-eau*) sous la même forme qu'en sud-walon – il aurait pu être différent en Gaume du sud. Mais le son caractéristique du gaumais est certainement ce long [a:] (*fâre*, *rwâti*), qui remplace les <é>, <ê> ou <è> du wallon (*fé* « faire », *rwêti* « regarder »). Et de retrouver également la négation *m(i)*, élidable, rencontrée en champenois : *la bîje n' è **m'** arivé a li fâre anlver* (« la bise n'est pas arrivée »).

Relevons quelques perles dialectales gaumaises pour terminer notre tour des langues romanes : *La bîche èt lu slo su **dècampoussint*** (« la bise et le soleil se houspillaient ») ; *Alors, el sèlo s'è mins à lûre, èt **au tchu d'in** pau d'taps, el voyadgeû, ratchauffi, **s'è dèhalé** dè s' pal'tot*. « *au tchu du* » signifie : « au bout de », *tchu* venant du latin *caput* (« tête », mais aussi « chef », extrémité d'un fil). Dans « *s'è dèhalé* » (« s'est débarassé »), on retrouve le vocable liégeois et ardennais *si dihaler* ainsi que la continuité géographique du *h* aspiré.

6. Francique mosellan

L'origine de cette continuité géographique se trouve sans aucun doute dans la proximité des parlers germaniques. La phrase initiale de notre premier enregistrement en francique mosellan (luxembourgeois de l'Arelerland, Pays d'Arlon) nous en donne déjà un exemple : *De Nordewaund an d' Sonn **hu** sech zerstridden* (*de Noordwind en de Zon hadden zich verstreden*, « la bise et le soleil s'étaient serrés en parole »).

Notre halte dans ce domaine sera plus brève. De nos cinq enregistrements en francique mosellan, quatre proviennent de l'Arelerland : Sampont, Udange, Aubange et Attert. Un autre provient du village de Beho, dans la commune bilingue de Gouvy. Les locuteurs de l'Arelerland ont conscience de parler la même langue que leurs voisins luxembourgeois. À Beho, en revanche, les locuteurs appellent leur variante linguistique *Plattdeutsch* ou *Platt*.

Dans la phrase ci-dessus, vous aurez remarqué que la bise ne porte pas un nom spécifique, mais est désignée comme *Nordewand* (*Noordwind*, « vent du Nord »), *Kalewaund* (*Koude Wind*, « vent froid »), ou simplement *Waund* (*Wind*, « vent »). Remarquons que Léon Bernus, dès 1863, reprenant l'interprétation de Jean de La Fontaine intitulée « Phœbus et Borée », avait aussi simplement

traduit « *El Vint eyet l' Solea* », suivi en cela par notre locutrice wallonne de Bouge (Namur 3).

Seuls deux de nos luxembourgophones ont traduit littéralement « voyageur » : *Räesener, Resender*. Les autres, comme nombre de traducteurs wallons, ont préféré des mots plus proches du personnage ayant vraisemblablement inspiré Ésope : *Spaziergänger, Foussgänger* (« promeneur, piéton »). Rappelons quelques termes utilisés en wallon pour ce même personnage : *tchiminåd, rôli, rôleu, balzineu, berôleu, rôbaleu, bribeu, vî pôve, martchoteu* (« mendiant, travailleur ou marchand ambulancier »). Parfois, on a *roteu, pormoenneu* (« marcheur, promeneur ») ou tout simplement *ome* (« homme »). Jean de La Fontaine, pour sa part, en avait fait un paysan allant vendre son veau au marché. Avec La Fontaine, nous voici revenus à la carte de France originale : la boucle est bouclée.

II. Quelques étapes techniques

Ce travail pluridisciplinaire n'a pas été sans présenter quelques difficultés techniques. La question du tracé des aires linguistiques a déjà été mentionnée lorsque nous avons évoqué Bruxelles et la transition wallon-picard. Les premiers points wallons (outre Vireux-Molhain, Liège et Verviers) tenaient en périphérie de la carte de France. On en a encore ajouté quelques-uns, mais la densité des nouveaux enregistrements wallons nous a incités, dès fin 2018, à séparer la Belgique en un onglet distinct. Les premiers points restaient accessibles sur la carte de France, ce qui a entraîné certaines contraintes techniques.

Un « problème » semblable s'était posé une première fois en occitan niçois, où deux locuteurs avaient des idées assez différentes sur l'orthographe. La technique des onglets y ayant été mise au point, permettant d'écouter plusieurs enregistrements pour une même commune, elle allait nous servir une première fois à Namur, où nous comptions faire figurer le néo-locuteur qui y avait son point d'attache et avait fourni une traduction remarquable. La technique a été réutilisée à Liège pour les mêmes raisons (néo-locuteur montrant une maîtrise remarquable de la langue et ayant adopté en grande partie l'accent liégeois). À Transinne, un second texte, plus élaboré, conçu en wallon normalisé et dit par une néo-locutrice de 9 ans, a été ajouté suite à la période de confinement où un locuteur d'une langue très peu répandue (le võro d'Estonie) avait enregistré sa fille mineure, traduisant la même fable. Alors pourquoi ne pas relâcher la contrainte sur l'âge de majorité pour les intervenants et, de ce fait, rajeunir l'âge moyen de nos témoins ?

Les onglets nous ont en outre permis de donner la parole à deux locuteurs de la même commune, dans des endroits densément couverts (Jemeppe-sur-

Sambre), où il était matériellement impossible d'afficher deux points comme pour d'autres communes comme Eghezée. Le mécanisme continue à donner du fil à retordre au niveau du tableau de téléchargement de toutes les données. Il permet néanmoins d'illustrer différentes graphies pour un même régiolecte.

Conclusion

Au 4 décembre 2020, la carte de Belgique proposait 67 enregistrements en wallon, dont 21 en province de Namur, le même nombre en province de Luxembourg, 13 en province de Liège, 7 en Hainaut et 5 en Brabant wallon. Pour le Hainaut, il fallait ajouter 5 points en picard ; pour le Luxembourg, 3 points en lorrain gaumais et 5 en francique mosellan; pour la province de Namur, un point en champenois ; pour la province de Liège, 6 points en francique rhéno-mosan. La Wallonie politique disposait donc de 87 enregistrements. Et depuis que nous avons rendu public l'*Atlas sonore des langues et dialectes de Belgique*, il y a un an, notre site a reçu plus de 200 000 visites.

On pouvait penser, en entamant la rédaction de cet article, que la Wallonie était la région la plus densément couverte dans notre projet d'atlas sonore débuté en France – laquelle, en comparaison, compte à ce jour quelque 300 points d'enquête. Mais la médaille d'or de la Wallonie n'est peut-être que provisoire, car récemment, le Schleswig-Holstein (Land du nord de l'Allemagne légèrement plus petit en superficie que la Wallonie) a fourni des enregistrements dans plus de 70 communes. Ceci a été réalisé en quelques mois à la faveur d'un appel lancé dans la presse locale, invitant les locuteurs à s'auto-enregistrer. La même approche serait tentante pour les zones encore vierges de Wallonie, comme la Hesbaye liégeoise, le centre du Hainaut picard, l'ouest du Brabant wallon, voire l'extrême sud de la Gaume. L'idée est à mettre en œuvre, mais il ne faudrait pas trop tarder, si les langues endogènes de Belgique ne sont pas transmises.

Souhaitons, pour la nouvelle année, que cet atlas sonore pourra (re)donner du prestige aux langues moins connues que le français, le néerlandais et l'allemand.

Courriels de contact

Philippe Boula de Mareüil et Frédéric Vernier :
philippe.boula.de.mareuil@limsi.fr

Lucien Mahin : lucyin53@gmail.com

Jean-Philippe Legrand : info@memoires-ardennaises.be

Remerciements

Nous remercions chaleureusement tous ceux qui, de près ou de loin, ont participé à ce travail – de façon non-exhaustive : Philippe Antoine, Arlette Bertemes, Myriam Blavier, André Bodeux, Pol Bonmariage, Marie-Claire Bucholz, Jean-Louis Cawet, Albert Conter, Calixte Culot, Francis Caramin, Joseph Chauviaux, Pierre Chenois, Jean Cayron, Lucien Collin, Jean Collot, Bernard Daussin, Maurice Debaty, Jean-Jacques De Gheyndt, Astrid Dejonckeere, Jean Delfosse, Vincent Delire, Anne Delporte, Jacques Desmet, Yves De Zutter, Joseph Docquier, Bertrand Dondelinger, Mady Dorchymont, Jean-Pierre Dumont, Samuel Dumont, Thierry Dumont, Marc Evrard, Raymond Evrard, Michel Francard, Anne-Marie François, Dimitri François, Rose-Marie François, Roger Fransolet, Jean Germain, Jean-Luc Geoffroy, André Giet, Paul Gilles, Edith Godart, Jean Goffart, Jean Hamblenne, Michèle Herlin, Annie Hens, Dominique Heymans, Francis Hubert, Paulette Hustache, Claire Jacqmin, Brigitte Janot, Francis Lambert, Julie Leboutte, Manfred Lejoly, Jeannine Lemaitre, Annie Lengelé, Willy Leroy, Georges Lesuisse, Jacques Lodomez, Bernard Louis, Huguette Lucy, Souzane Mahin, Willy Marchal, Claude Marneffe, Yolande Mathey, Fritz Mausen, Michel Meurée, Éric Monaux, Marina Mont, André Mottet, Joëlle Mouzelard, Paul Natalis, Irène Nepper, Roger Nicolas, Pierre Otjacques, Claire Paulet, Jean-Pol Pirson, Christian Quinet, Geneviève Quiriny, Raymond Riguelle, Michel Robert, Pablo Sarachaga, Jacques Servotte, Gérard Ska, Claude Snaps, Bernadette Spahn, Georges Staelens, Jean-Pierre Surkol, Jean-Louis Therer, Roland Thibaud, Christian Thirion, Joël Thiry et Léon Thomas.